

# PROGRAMME DE COOPÉRATION FRANCO-LITUANIEN DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE *GILIBERT*

## Procès-verbal

du 10<sup>e</sup> Comité franco-lituanien du programme *Gilibert*,  
réuni à distance le 20 octobre à Vilnius

Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme *Gilibert* signé le 10 février 2010 (renouvelé automatiquement jusqu'en 2025) entre le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représenté par l'Ambassade de France en Lituanie et par le Ministère lituanien de l'Éducation, de la Science et du Sport (ci-après dénommés les Parties), la 10<sup>e</sup> réunion du Comité franco-lituanien de sélection des projets scientifiques (ci-après le Comité mixte) a eu lieu à distance le 20 octobre 2020.

1. La liste des membres des délégations française et lituanienne figure en annexe 1, partie intégrante du procès-verbal.

2. Bien que l'appel à projets a été prolongé d'un mois en raison de la pandémie de Covid-19 dans le monde, y compris en Lituanie et en France, seulement 8 dossiers ont été déposés dans le cadre de ce neuvième appel à projets. Parmi ceux-ci le Comité mixte a décidé d'en retenir 2 et 2 projets sous réserve de respecter les conditions discutées lors de la réunion du Comité.

Les projets (sous réserve) ne peuvent être financés que si les conditions discutées vont être accomplies pendant le délai défini (avant le 10 novembre 2020).

3. La liste des projets retenus pour les années 2021 et 2022 est présentée en annexe 2, qui fait partie intégrante du procès-verbal.

4. Une répartition détaillée des fonds alloués aux projets retenus pour l'année 2021 est présentée dans l'annexe trois (3) du procès-verbal et, pour l'année 2020, dans l'annexe quatre (4) du procès-verbal, qui font partie intégrante du procès-verbal.

5. Concernant la réalisation des projets 2019-2020 et les possibilités d'utilisation des financements de 2020 et (ou) leur rapport en 2021, les Parties coordonneront leurs positions dans un délai de 3 semaines après la réunion du Comité.

6. Lors de la réunion à distance, les deux Parties ont échangé des informations sur les nouvelles orientations de la politique scientifique et technologique en France et en Lituanie. Elles ont confirmé la nécessité de poursuivre leur coopération scientifique et technologique sur la base de la parité et de l'intérêt réciproque, dans le respect des priorités nationales en matière de développement des sciences et des technologies dans les deux pays.

7. Le Comité mixte a fixé le calendrier suivant pour les étapes de la mise en œuvre du programme *Gilibert* :

- avant le 20 novembre 2020 : approbation des annexes trois (3) et quatre (4) (répartition détaillée des fonds alloués aux projets pour l'année 2021 et pour l'année 2022 ;
- le 20 novembre 2020 : publication de la liste des projets retenus ;
- premier trimestre de 2021 : début de la mise en place des projets ;
- février 2022 : annonce de l'appel à projet

La prochaine session du Comité mixte est prévue en 2022 (septembre-octobre) en France.

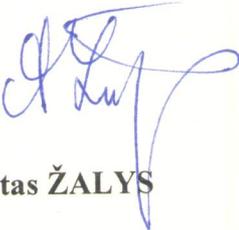
Ce procès-verbal a été rédigé en deux exemplaires originaux, en français et en lituanien, les deux faisant également foi.

Fait à Vilnius, le 20 octobre 2020.

**Pour le Ministère de l'Éducation, de la  
Science et du Sport de la République de  
Lituanie**

**Directeur du Département des études  
supérieures, de la science et des  
technologies**

**Président du Comité franco-lituanien  
pour la Partie lituanienne**

  
**Albertas ŽALYS**

**Pour le Ministère de l'Europe et des  
Affaires étrangères**

**Conseiller de coopération et d'action  
culturelle près de l'Ambassade de France  
en Lituanie**

**Président du Comité franco-lituanien  
pour la Partie française**

  
**Thomas BUFFIN**